

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



**MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE**

CABINET

**DISCOURS DE MADAME LA MINISTRE DE LA
SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE, A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER
DE COOPERATION REGIONALE**

13 DECEMBRE 2021

HOTEL PALM CLUB - COCODY

- **Madame la représentante Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et Président du Comité National de Lutte contre la Traite des personnes (CNLTP) ;**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire ;**
- **Madame la Directrice Adjointe du Département Gouvernance, Justice et Droits Humains d'Expertise France ;**

- **Monsieur le Directeur Pays du Bureau international du travail (BIT) ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Ministères Techniques, membres du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs des délégations du Benin, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria et du Togo, notamment ;**

- **Monsieur PADONOU Djidjoho Médard, Directeur de la recherche, du renforcement des capacités et du développement des capacités, Ministère du développement et de la coordination de l'action gouvernementale du Benin ;**
- **Madame Abena Annobea ASARE, Secrétaire du HTS du Ghana**
- **Monsieur Aboubacar Sidiki CAMARA, Président du Comité national de lutte contre la traite des personnes et des pratiques**

assimilées (CNLTPPA) de la Guinée ;

- Monsieur AKOMOLAFE Kehinde Abigail, Directeur national de l'investigation du NAPTIP du Nigéria**
- Madame GNANSA Koudjoukalo Bénédicte, Directrice de l'assistance à l'enfant en difficulté Ministère Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation du Togo ;**

- Mesdames et Messieurs les membres des délégations ;**
- Monsieur le représentant du cabinet de la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, Présidente du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS) ;**
- Monsieur le représentant du Secrétaire Exécutif du Comité Interministériel de Lutte contre la**

Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CIM) ;

- **Monsieur le Directeur du projet régional d'appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée d'Expertise France ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe projet en Côte d'Ivoire et dans les pays du Golfe de Guinée ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires techniques de la lutte contre la traite**

des personnes (ICMPD, ONUDC, OIM et CIVIPOL) ;

- **Mesdames et Messieurs les représentants des Réseaux d'organisations de la société civile ;**
- **Chers amis de la presse ;**
- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Au nom de Son Excellence, Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et au nom du Premier Ministre Patrick ACHI, Chef du Gouvernement, Président du Comité national de lutte contre la traite des personnes, je voudrais vous souhaiter le traditionnel « AKWABA », c'est-à-dire la cordiale bienvenue, à cet atelier de coopération régionale en matière de lutte contre la traite des personnes.

La Côte d'Ivoire, terre de de fraternité et de paix, est heureuse d'accueillir les

délégations des six (6) pays, à savoir la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana, la Guinée, le Nigéria et le Togo dans le cadre du projet régional d'appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée pour les travaux de cet atelier qui s'ouvrent ce matin.

Je voudrais remercier tout spécialement, l'Union Européenne et Expertise France pour l'appui constant dont bénéficie la Côte d'Ivoire pour la lutte contre la traite des personnes. Je me félicite également du choix de la Côte d'Ivoire pour abriter

les travaux de cet important atelier visant à apporter un coup d'accélérateur à la redynamisation de la coopération régionale Abidjan.

Je salue également la participation effective des délégations du Bénin, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria et du Togo, signe de leur volonté à renforcer les efforts de lutte contre la traite des personnes dans notre espace régional.

Mesdames et Messieurs ;

Honorables invités ;

Nous entamons ce matin deux jours de travaux de réflexion sur les possibilités de redynamisation de la coopération régionale par l'application des accords existants en matière de lutte contre la traite des personnes.

Ce phénomène constitue un enjeu majeur pour l'ensemble de nos pays de la CEDEAO, qui constituent des pays de départ, de transit ou de destination des victimes.

Selon le rapport de l'ONUDDC de 2018, près de 99% des victimes découvertes en

Afrique de l'Ouest sont trafiquées dans leur propre pays ou région. Plus encore, Plus de 50 % des victimes de la traite des êtres humains en Afrique sub-saharienne sont des enfants (en majorité en Afrique de l'Ouest). Ces données montrent bien l'ampleur du phénomène ainsi que la nécessité et l'urgence pour nos pays de renforcer nos actions de protection des victimes, d'identification et de poursuite des trafiquants.

Nous devons donc continuer à traduire en action les engagements pris par nos pays

respectifs pour mettre fin à cette forme d'esclavage à travers les différents accords signés. Pour rappel, la CEDEAO a adopté en 2006 l'Accord de coopération multilatérale sur la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, signé l'année suivante par les États membres.

En outre, le rapport d'Évaluation des pratiques et mécanismes de coopération transnationale dans les pays du golfe de Guinée dans la lutte contre la traite des personnes a été réalisé en 2021 par

Expertise France et ICMPD, a identifié un total de vingt-et-un (21) accords de coopération bilatéraux et multilatéraux de lutte contre la traite des personnes impliquant un ou plusieurs de nos pays représentés à cet atelier. Ces accords ont été conclus après la signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole visant à prévenir, réprimer et sanctionner la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Je félicite Expertise France et l'Union européenne pour la réalisation de cette étude dont les recommandations aideront à développer des synergies d'actions entre les six pays concernés.

Mesdames et Messieurs,

Face à l'ampleur de plus en plus important, notre pays, la Côte d'Ivoire, sous le leadership du Président Alassane OUATTARA, a mis en œuvre plusieurs mesures pour lutter contre la traite des

personnes. Après la ratification en 2012 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel relatif à la traite des personnes, la Côte d'Ivoire a adopté la loi n°2016-1111 du 8 décembre 2016 portant lutte contre la traite des personnes et qui crée le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP) présidé par le Premier Ministre. Cette disposition vient compléter les mesures visant à lutter contre la traite, l'exploitation et le travail des

enfants mises en place à partir de 2010 sous le leadership de Madame la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA.

Les efforts conjugués de toutes les institutions étatiques avec l'appui des partenaires techniques et financiers ainsi que les ONG et sous la coordination du Secrétariat exécutif du CNLTP assuré par le Ministère de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté, ont permis d'obtenir des résultats encourageants.

Au cours de ces dernières années, ce sont plus de 1380 victimes qui ont été secourues dont la majorité sont d'origine étrangère. Par ailleurs, avec les Unités de police, notamment l'unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la Sous-direction de la police criminelle chargée de la lutte contre la traite, l'exploitation, le travail des enfants et la délinquance juvénile, cinq opérations de police d'envergure ont été organisées à Aboisso, Abengourou, San-Pedro et Soubré.

En outre, l'opérationnalisation du Secrétariat exécutif du CNLTP est en marche grâce au soutien important d'Expertise France avec le financement de l'Union européenne.

Au niveau de la coopération, je me félicite des cadres d'échanges entre le CNLTP et la Guinée, le Ghana et le Nigéria au cours de cette année 2021. Dans le cadre du projet régional d'appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée, le CNLTP a participé à un atelier de formation conjointe et

d'échange avec les membres du CNLTPPA de Guinée sur la thématique de la traite des personnes à Conakry. Le CNLTP a également accueilli une délégation du Human Trafficking Secrétariat (HTS) du Ghana pour une table ronde de partages d'expérience et de sensibilisation conjointe à Noé. A la suite de la deuxième commission de coopération Ivoirio-Nigériane, la Côte d'Ivoire et le Nigéria viennent de signer un accord de coopération pour renforcer la lutte contre la traite des personnes.

Je voudrais à ce stade de mon propos remercier nos partenaires internationaux, à savoir, l'Union Européenne, Expertise France, l'OIM, l'ONU DC dont l'appui technique et financier contribuent au renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre la traite des personnes et à l'amélioration de nos performances en la matière.

Grâce à ces partenaires, notre pays est en passe de se doter d'un mécanisme national de référencement des victimes de traite des personnes, en réponse aux

exigences de la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale. Toujours dans l'optique d'améliorer l'offre de services aux victimes, un plan d'action 2021-2025 est en cours de finalisation, il bénéficie de l'appui d'Expertise France et de l'Union européenne.

Les défis majeurs pour notre pays, restent la construction de centres d'accueil aux différentes frontières et l'achèvement de l'installation des 31 cellules régionales de lutte contre la traite dont la première a vu

le jour le 16 Aout dernier à Aboisso à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre la traite des personnes.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Toutes ces initiatives prises individuellement au niveau des États, ne sauraient être efficaces devant l'ampleur de la menace qui se régionalise.

C'est pourquoi, le gouvernement ivoirien se réjouit de la tenue de cette rencontre

qui offre un cadre de réflexion et de partage d'expériences entre nos États.

Ces deux jours d'atelier devraient permettre de réviser les accords en vigueur dans le golfe de Guinée et de sortir une feuille de route applicable aux six pays membres que sont, le Benin, le Ghana, la Guinée, le Nigeria, le Togo et bien entendu la Côte d'Ivoire.

Pour ma part je reste convaincue que face à la traite des personnes, le salut de nos États réside en leur capacité à bâtir et à

intensifier une coopération solide contre ce phénomène.

Je voudrais vous assurer de la ferme volonté de notre gouvernement à s'inscrire dans cette dynamique régionale pour endiguer ce fléau qui constitue une grave violation des droits humains, dans la mesure où les victimes sont atteintes dans leur dignité et dans leurs droits.

Au regard de la qualité des acteurs réunis ici, je n'ai aucun doute que les travaux d'Abidjan aboutiront à des engagements et recommandations dont la pertinence

profitera aux victimes de la traite des personnes.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert **« l'atelier régional pour la redynamisation de la coopération régionale par l'application des accords existants et la coordination de l'organisation régionale CEDEAO ».**

Je vous remercie !